

RÈGLEMENT MARCHE DE NOËL DE CENTR'ALP

Jeudi 5 décembre 2019

HORAIRES

- Installation des stands le jeudi 5 décembre de **8h à 9h30** sous les serres de Vernein.
- Ouverture au public de **10h à 16h30** (**Présence obligatoire sur ces plages horaires** pour la bonne tenue du stand).
- Rangement du stand à partir de 16h30.

PRE-INSCRIPTION

En ligne sur le site internet de Centr'Alp du 23 septembre au 20 octobre 2019 inclus.
Avoir pris connaissance du règlement de ce marché de Noël.

CONFIRMER SA PARTICIPATION UNE FOIS SÉLECTIONNÉ

La sélection des candidatures sera faite entre le 21 et le 28 octobre. Les candidats connaîtront les suites données par mail à compter du 30 octobre. Pour les entreprises retenues vous devrez régler votre participation sur le site internet de Centr'Alp (paiement en ligne) dans un onglet prévu à cet effet.

Pour rappel :

- 1 stand de 2,20 x 0,80 m vaut **30€ TTC**,
- 2 stands de 2,20 x 0,80 m valent **40€ TTC**,
- Pour les food-trucks, l'emplacement et la terrasse valent **60€ TTC**.

Important : si vous vous désistez après votre inscription, merci de bien vouloir contacter Sara DESVIGNES dans les plus brefs délais afin d'attribuer la place vacante à un commerçant sur liste d'attente. Le paiement ne vous sera pas remboursé.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

- L'entreprise présente doit être inscrite au Répertoire des métiers et/ou au Registre du commerce et des sociétés ou à la Caisse Mutualité sociale agricole.
- L'activité exercée par les exposants doit être une activité principale et non secondaire.
- Les exposants doivent être en mesure de proposer des objets à la vente et ne pas offrir uniquement un service.
- Les exposants ne sont pas habilités à céder ou prêter tout ou partie de l'emplacement qui leur est alloué.
- Vous serez invité à bien communiquer auprès de vos clients et réseaux à partir de nos supports créés à cette occasion.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE A APPORTER

- La décoration des stands doit **être soignée et en rapport avec le thème de Noël**.
- **une nappe** pour couvrir la totalité de votre stand.
- **une rallonge** pour se brancher à l'électricité.

Deux conseils importants : prenez un tapis pour vous protéger du froid derrière le stand + pensez à votre carte de commerçant ambulant si vous faites plus d'une manifestation par an (une demande à déposer auprès de la CCI – carte coûtant 15€).

PARKING

Tout exposant s'engage, après déchargement de ses marchandises, à suivre les instructions des organisateurs en ce qui concerne le stationnement de leur véhicule qui ne doit pas rester sur le parking de Vernein afin de faciliter le stationnement aux clients.

ASSURANCES

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, dégradation ou vol d'échantillon, marchandises ou matériel d'exposition. Chacun des participants devra avoir sa propre assurance civile.

Pour tout complément d'informations, vous pouvez contacter :

Info organisation de la manifestation : Sara DESVIGNES, Centr'Alp – 06 18 20 76 73 – sara.desvignes@association-centralp.com

Info candidature : Céline MONROY, Pays Voironnais - 04 57 38 01 64/06 32 99 42 66 – celine.monroy@paysvoironnais.com